



PAR COURRIEL

Le 4 juillet 2025

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Registre, tableau ou liste recensant les sondages ou enquêtes d'opinion

N/Réf. : BSM-2025-005241

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 18 juin 2025, laquelle se lit comme suit :

[...] Conformément à l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, je souhaite obtenir **une copie électronique (Excel, CSV ou PDF)** de tout registre, tableau ou liste recensant les sondages ou enquêtes d'opinion commandés par votre ministère **du 1er octobre 2018 au 1er juin 2025**, incluant pour chaque projet le titre, la date, le fournisseur et les livrables. [...].

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons partiellement suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint les documents repérés.

Veillez noter que le ministère de la Justice ne détient pas de document présentant à chaque année le sujet du sondage, la date et les livrables. La Loi sur l'accès ne porte que sur des documents détenus par un organisme public (article 1) et ce dernier n'a pas l'obligation de produire un document nécessitant des calculs ou des comparaisons en vue de répondre à la demande d'accès (article 15).

Vous trouverez ci-joint copie des articles de loi sur lesquels se fonde notre décision.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Émilie Guiraud, avocate
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 3

Chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CHAPITRE I
APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

[...]

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

[...]

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

[...].

AVIS DE RECOURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L'article 147 de la Loi sur l'accès stipule qu'une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d'une enquête, ou, sur permission d'un juge de cette Cour, d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L'article 149 de la Loi sur l'accès stipule que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L'avis d'appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l'article 151 de la Loi sur l'accès, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

Ministère de la Justice

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020



Renseignements particuliers de l'opposition officielle

Justice
Québec 

Avril 2019
Document préparé par
le Service de la gestion budgétaire et financière

P.12 LISTE ET COPIE DE TOUS LES SONDAGES EFFECTUÉS PAR LE MINISTÈRE ET PAR CHAQUE ORGANISME QUI EN RELÈVE EN 2018-2019, EN INDIQUANT LES COÛTS, LE SUJET ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA FIRME RETENUE POUR LE RÉALISER.

MINISTÈRE

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
SONDAGE SUR LA CONFIANCE DU PUBLIC ENVERS LE SYSTÈME DE JUSTICE	CEFRIO	29 991,00 \$

FONDS ACCÈS JUSTICE

AUCUN.

FONDS D’AIDE AUX VICTIMES D’ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.

ORGANISMES

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

AUCUN.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

AUCUN.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

AUCUN.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

AUCUN.

FONDS D’AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

AUCUN.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D’INFORMATION JURIDIQUE

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
SONDAGE DE SATISFACTION AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	CROP	10 800,00 \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

AUCUN.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDE DES CRÉDITS 2020-2021

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction de la gestion budgétaire et financière
Août 2020

G.64 POUR TOUT SONDAGE OU ENQUÊTE D’OPINION RÉALISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L’ORGANISME, INDIQUER :

- A. LA DATE;
- B. LA NATURE;
- C. LES QUESTIONS POSÉES;
- D. LES RÉPONSES;
- E. LA FIRME RETENUE;
- F. LES COÛTS.

MINISTÈRE

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
CONSULTATION WEB SUR LA RÉFORME DU DROIT DE LA FAMILLE	INFRAS	10 995 \$
ENQUÊTE SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE DES SERVICES TÉLÉPHONIQUES DU MJQ	CEFRIIO	26 759 \$
ENQUÊTE POPULATIONNELLE SUR LA CONFIANCE ET L’ACCESSIBILITÉ DU SYSTÈME DE JUSTICE	CEFRIIO	25 498 \$
ENQUÊTE SUR LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA TROUSSE DES PETITES CRÉANCES	MJQ	0 \$
SONDAGE SUR LES SERVICES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE AUPRÈS DES MINISTÈRES CLIENTS	MJQ	0 \$
TRANSFORMATION DE LA JUSTICE (AUPRÈS DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC)	MJQ	0 \$
TRANSFORMATION DE LA JUSTICE (AUPRÈS DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE)	MJQ	0 \$
CLIMAT DE TRAVAIL	LÉGER	27 250 \$
CULTURE ORGANISATIONNELLE	MJQ	0 \$

FONDS ACCÈS JUSTICE

AUCUN.

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.

ORGANISMES

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
MESURER LA QUALITÉ DES SERVICES ET LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE	SOM INC.	13 440 \$
MESURER LE NIVEAU D’ENGAGEMENT AUPRÈS DES EMPLOYÉS	ALIA CONSEILS INC.	13 913 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

AUCUN.

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

AUCUN.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
CONNAISSANCE DU MANDAT DU DPCP – ACHAT D’UNE QUESTION DANS UN SONDAGE OMNIWEB	LÉGER	800 \$
ÉTUDE SUR LA CONNAISSANCE ET LA PERCEPTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE À L’ÉGARD DU DPCP (SONDAGE WEB ET GROUPES DE DISCUSSION)	LÉGER	18 935 \$

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

AUCUN.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D’INFORMATION JURIDIQUE

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
SONDAGE DE SATISFACTION AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE	CROP	9 000 \$
SONDAGE OMNIBUS - PLUMITIF DE DEMAIN	CROP	1 650 \$
ENTREVUE PALAIS DE JUSTICE PLUMITIF DE DEMAIN	CROP	8 300 \$
SONDAGE OMNIBUS - GUICHET PRÉOCCUPATIONS SÉPARATION/DIVORCE	SOM	1 575 \$

SUJET DU SONDAGE	FIRME	Coût
SONDAGE OMNIBUS - GUICHET PRÉOCCUPATIONS FINANCE SÉPARATION/DIVORCE	CROP	1 500 \$
SONDAGE OMNIBUS - GUICHET CONSULTATION SITE WEB DIVORCE/ SÉPARATION	CROP	1 900 \$
SONDAGE - GUICHET PHASE DÉCOUVERTE UNION-SUCCESSION-TESTAMENT	SOM	5 690 \$
SONDAGE – AUPRÈS DES GESTIONNAIRES ET CONSEILLERS EN RESSOURCES HUMAINES	DIALOGS	540 \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
AUCUN.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction de la gestion budgétaire et financière
Avril 2021

G.66 POUR TOUT SONDAGE OU ENQUÊTE D’OPINION RÉALISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L’ORGANISME, INDIQUER :

- A. LA DATE;
- B. LA NATURE;
- C. LES QUESTIONS POSÉES;
- D. LES RÉPONSES;
- E. LA FIRME RETENUE;
- F. LES COÛTS.

MINISTÈRE

FIRME	Coût
INFRAS	9 700 \$
ACADÉMIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	28 567 \$
ACADÉMIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	28 331 \$
ACADÉMIE DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE	3 750 \$

FONDS D’ACCÈS À LA JUSTICE

AUCUN.

FONDS D’AIDE AUX VICTIMES D’ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.

ORGANISMES

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

FIRME	Coût
SOM INC.	6 393 \$

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FIRME	Coût
SOM INC.	11 200 \$

CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE

AUCUN.

DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

FIRME	Coût
LÉGER	2 500 \$

FONDS D’AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

AUCUN.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D’INFORMATION JURIDIQUE

FIRME	Coût
COSSETTE	11 110 \$

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

AUCUN.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction générale de la gestion budgétaire,
financière et contractuelle
Mai 2022

G.44 POUR TOUT SONDAGE OU ENQUÊTE D’OPINION RÉALISÉS PAR LE MINISTÈRE OU L’ORGANISME, INDIQUER :

- A. LA DATE;
- B. LA NATURE;
- C. LES QUESTIONS POSÉES;
- D. LES RÉPONSES;
- E. LA FIRME RETENUE;
- F. LES COÛTS.

MINISTÈRE

FIRME	Coût
BIP RECHERCHE INC	6 240 \$
LÉGER MARKETING	8 100 \$
SOM INC	6 300 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	5 204 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	12 500 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	13 011 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	18 750 \$
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	80 963 \$

FONDS D’ACCÈS À LA JUSTICE

FIRME	Coût
LÉGER MARKETING	11 900 \$

FONDS D’AIDE AUX VICTIMES D’ACTES CRIMINELS

AUCUN.

FONDS DES REGISTRES

AUCUN.

FONDS RELATIF AUX CONTRATS PUBLICS

AUCUN.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction générale des ressources financières,
contractuelles et immobilières
Avril 2023

Question 43	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :	
	A.	la date;
	B.	la nature;
	C.	les questions posées;
	D.	les réponses;
	E.	la firme retenue;
	F.	les coûts.

Ministère

Firme	Coût
Firme Amélio	28 930 \$
Institut de la statistique du Québec	31 500 \$
SOM inc.	47 445 \$
SOM inc.	21 250 \$
Université Laval	11 957 \$
Université Laval	6 250 \$
Université Laval	15 011 \$
Université de Montréal	6 373 \$

Fonds Accès Justice

Firme	Coût
Université Laval	29 859 \$

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Aucun.

Fonds des registres

Aucun.

Fonds relatif aux contrats publics

Aucun.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction générale des ressources budgétaires et financières
Avril 2024

Question 43	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :
	a) la date ; b) la nature ; c) les questions posées ; d) les réponses ; e) la firme retenue ; f) les coûts.

Ministère

Firme	Montant (\$)
Amélio inc.	26 167
CROP MEI	1 950
SOM	18 978
Université de Montréal	12 747
Université Laval	11 204
Université Laval	15 711

Fonds Accès Justice

Aucun.

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Aucun.

Fonds des registres

Aucun.

Fonds relatif aux contrats publics

Aucun.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

Renseignements généraux

Document préparé par la Direction générale des ressources budgétaires et financières
Avril 2025

Question 43	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer :
	a) la date ; b) la nature ; c) les questions posées ; d) les réponses ; e) la firme retenue ; f) les coûts.

Ministère

Firme	Montant (\$)
SOM	105 367
Université Laval	18 202
Amélio inc.	14 267
Université de Montréal	9 198
Léger	3 300

Fonds Accès Justice

Aucun.

Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

Aucun.

Fonds des registres

Aucun.